



Données de cadrage

La géographie physique

L'organisation administrative
du territoire

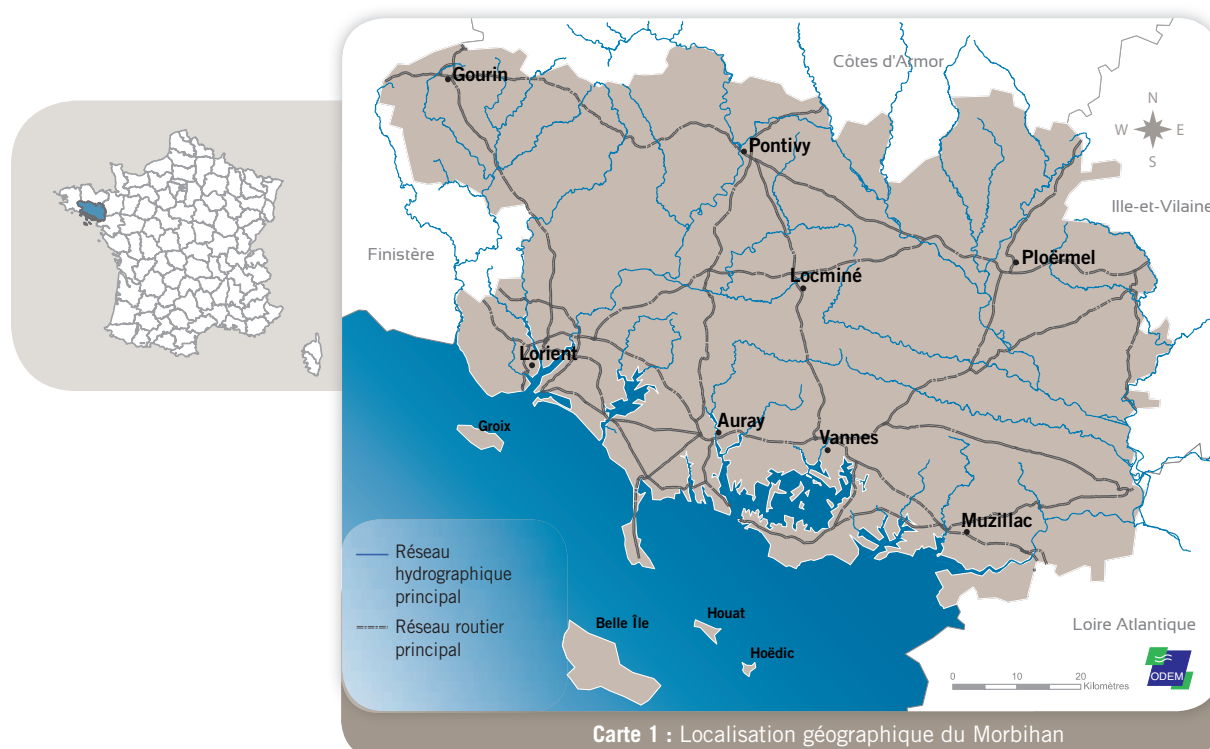
La géographie physique

*“Je suis du Mor-Bihan, qui renferme plus d’îles
Que les autres cantons n’ont de bourgs et de villes;
Et les autres cantons, si verdoyants tous trois,
N’ont pas tant de forêts ni d’arbres dans leurs bois
Que l’immense Carnac dans son champ de bruyère
N’a de rangs de men-hir et de tables de pierre...”
Auguste BRIZEUX, “Les Bretons”*

Le Morbihan est l'un des quatre départements qui composent, au sens administratif, la région Bretagne (Cf. Carte 1). Situé dans sa partie sud, il possède, avec plus de 1 000 km de côtes, continent et îles réunis (source BD Carto IGN - 1998), l'une des franges côtières départementales la plus importante du territoire national. Ce particularisme lui confère une double identité, avec d'un côté un profil maritime (Armor = mer), où se concentrent une grande partie de la population (Cf. chapitre : **“La population et l'occupation du territoire”**) et de nombreuses activités de pêche et de tourisme, et de l'autre un

profil terrestre tourné vers l'intérieur (Argoat = bois/intérieur), où le territoire est partagé principalement entre activités agricoles et milieux boisés.

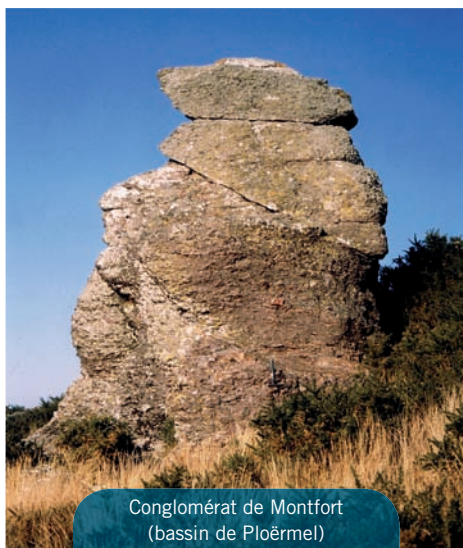
L'origine de son nom est liée à la présence d'un golfe, qui assimilé à une petite mer, se traduit en Breton par “Mor Bihan”*, et l'oppose au “Mor Braz”* (grande mer). D'une superficie de 6 880 km², le Morbihan s'étend sur près de 140 km dans sa plus grande diagonale (nord-ouest / sud-est).



Conception : Décembre 2009 - Sources : BD CARTHAGE® (2008) - BD CARTO® © IGN - Paris (1998)

La géologie

Le Morbihan est contenu entièrement au sein de la même entité géologique : le Massif Armoricaïn (Cf. Carte 2). Son sous-sol se compose de roches variées issues d'une ancienne chaîne de montagne : la Chaîne Hercynienne. La géologie du Morbihan (Cf. chapitre : "La géologie") est fortement marquée par la diversité des roches présentes (sédimentaire*, magmatique*, métamorphique*), et par la présence de failles* et cisaillements qui ont au cours du temps modelé de grandes entités paysagères (Cf. chapitre : "Le paysage").



Conception : Décembre 2009 / source : d'après la carte géologique de France (BRGM 1996).

Le relief

Le Morbihan est caractérisé par une organisation des reliefs en zones parallèles à la côte (Cf. Carte 3). Tout d'abord, la zone littorale présente des reliefs de faible altitude, avec toutefois, des falaises de 30 à 50 m à l'ouest de Quiberon. En s'éloignant de la côte, une alternance de lignes de crête (ex : Landes de Lanvaux) et de vallées parallèles, orientées nord-ouest/sud-est, caractérise l'ensemble de l'arrière pays. Au nord de cette structure, des domaines plus vastes à altitude d'environ 150 m correspondent à des reliefs typiques de bassins versants de rivières dont les vallées forment des éventails (ex : vallées de l'Oust, du Blavet...). Ce domaine septentrional présente un gradient altimétrique, avec les altitudes les plus élevées et les pentes les plus fortes du Morbihan.

Le point culminant se situe à 299 m, sur sol granitique, au nord-ouest de la ville de Gourin, dans les Montagnes Noires (Mont Saint-Joseph).

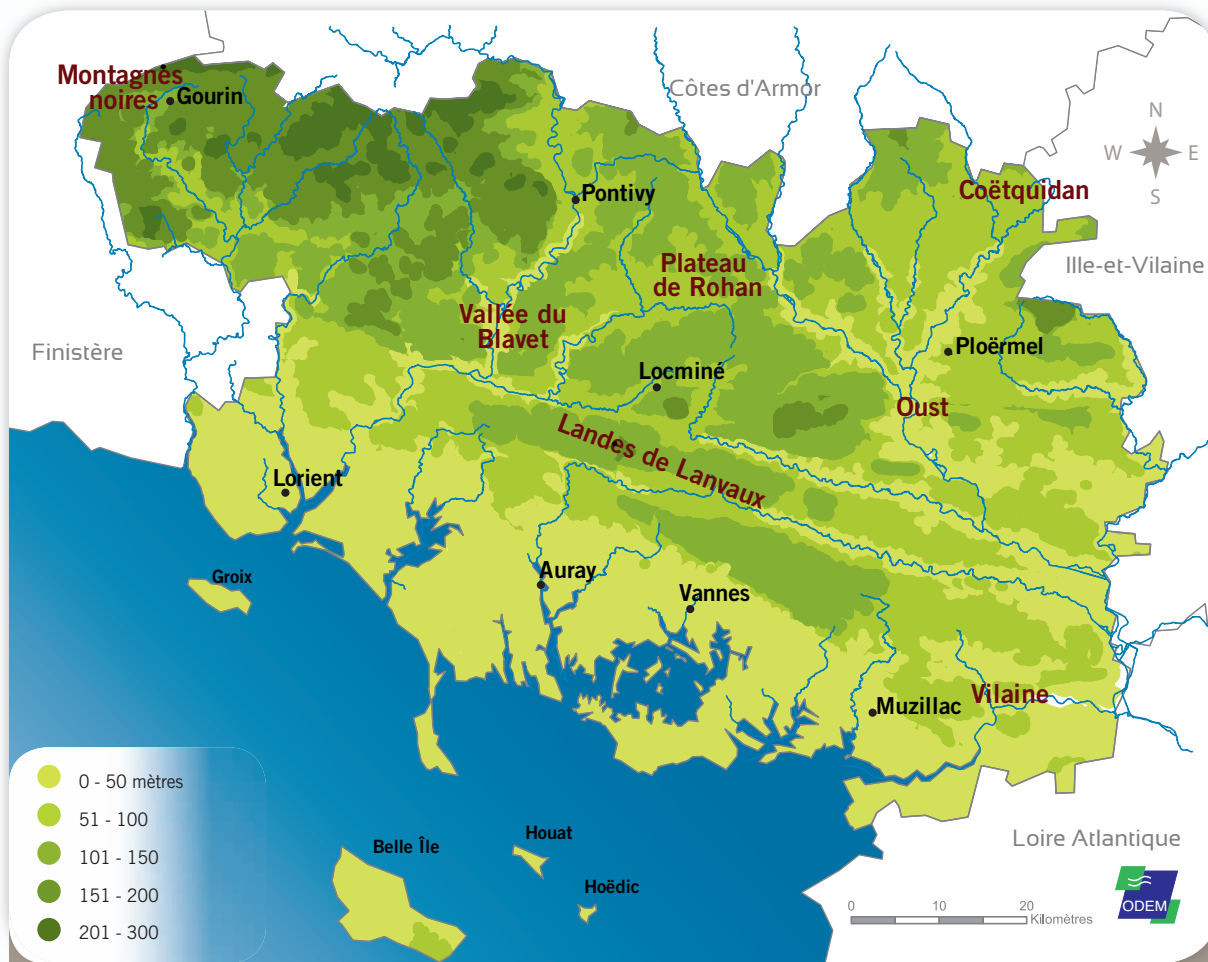
A l'est, sur sol schisteux, les reliefs et les pentes sont moins marqués. Les altitudes selon les zones varient entre 100 m (plateau de Rohan) et 220 m environ (camp militaire de Coëtquidan).



Ce relief particulier, dû à la structuration géologique, conditionne fortement les écoulements des eaux superficielles. Toutes les précipitations sont évacuées globalement vers le sud. Cependant, cette évacuation est contrôlée par la présence de la succession de crêtes qui constitue une barrière orientée nord-ouest/sud-est.

Ainsi, les eaux de l'Oust, s'évacuent vers l'est du département pour se jeter dans la Vilaine. A l'opposé, les eaux du Blavet, s'évacuent vers l'ouest par une vallée incisée en forme de baïonnette. La zone littorale centrale, entre Quiberon et Billiers ne présente donc que des cours d'eau à petits bassins versants, ne drainant que le sud du département.

La bonne connaissance des modalités d'évacuation des eaux superficielles est primordiale pour comprendre et contrôler la qualité et la quantité des réserves en eaux (Cf. chapitre "L'eau").



Carte 3 : Relief du Morbihan

Conception : Décembre 2009 - Sources : BD Alti® © IGN - Paris (1998) - BD Carthage® (2008)



Sources et liens

- Audren C., Jegouzo P., Belloncle J.L. et Daniel F., 2003. Système d'Information sur la Géologie du Morbihan (SIGM) : élaboration d'un ensemble de bases de données et de cartes numériques dédié au socle géologique. Rapport final. ODEM, Géosciences Rennes. 71 p.
- Cugny-Seguin M. (Coord.), 2006. L'environnement en France. IFEN - Ed. Dunod, Paris. 499 p.

- Mosser F., 1976. Morbihan - Richesse de France, N° 107, 1er trimestre 1976, 155 p.
- Rivière G., 2007. La flore du Morbihan - Atlas floristique de Bretagne. Conseil général du Morbihan, Conseil régional de Bretagne, DIREN Bretagne, CBNB, Editions SILOE. 639 p.

www.brgm.fr
www.insee.fr
infoterre.brgm.fr
www.lesagencesdeleau.fr
www.morbihan.pref.gouv.fr
www.morbihan.fr

L'organisation administrative du territoire

Les communes

Le département du Morbihan compte 261 communes (Cf. Carte 4).

Créées sous leur forme juridique actuelle par la loi municipale de 1884, le nombre de communes du Morbihan a peu évolué au cours du temps. Il reste stable et seules quelques créations par démembrement (ex : Le Cours à partir de Molac en 1932) ou fusion (ex : Saint-Sanson avec Rohan en 1974) sont intervenues. La surface des communes est hétérogène. Bien que la moitié des communes possède une superficie comprise entre 1 000 et 5 000 ha (Cf. Figure 1) il existe une grande amplitude, entre les communes les plus petites comme la Roche Bernard (53 ha) et les communes les plus grandes, comme Languidic (10 558 ha).

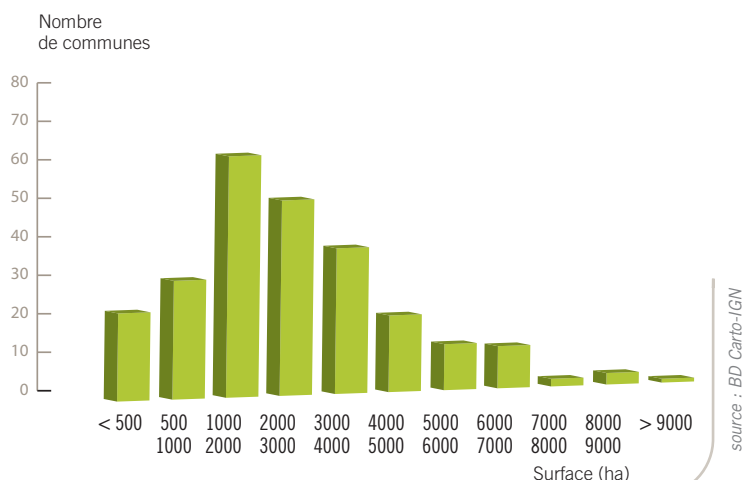
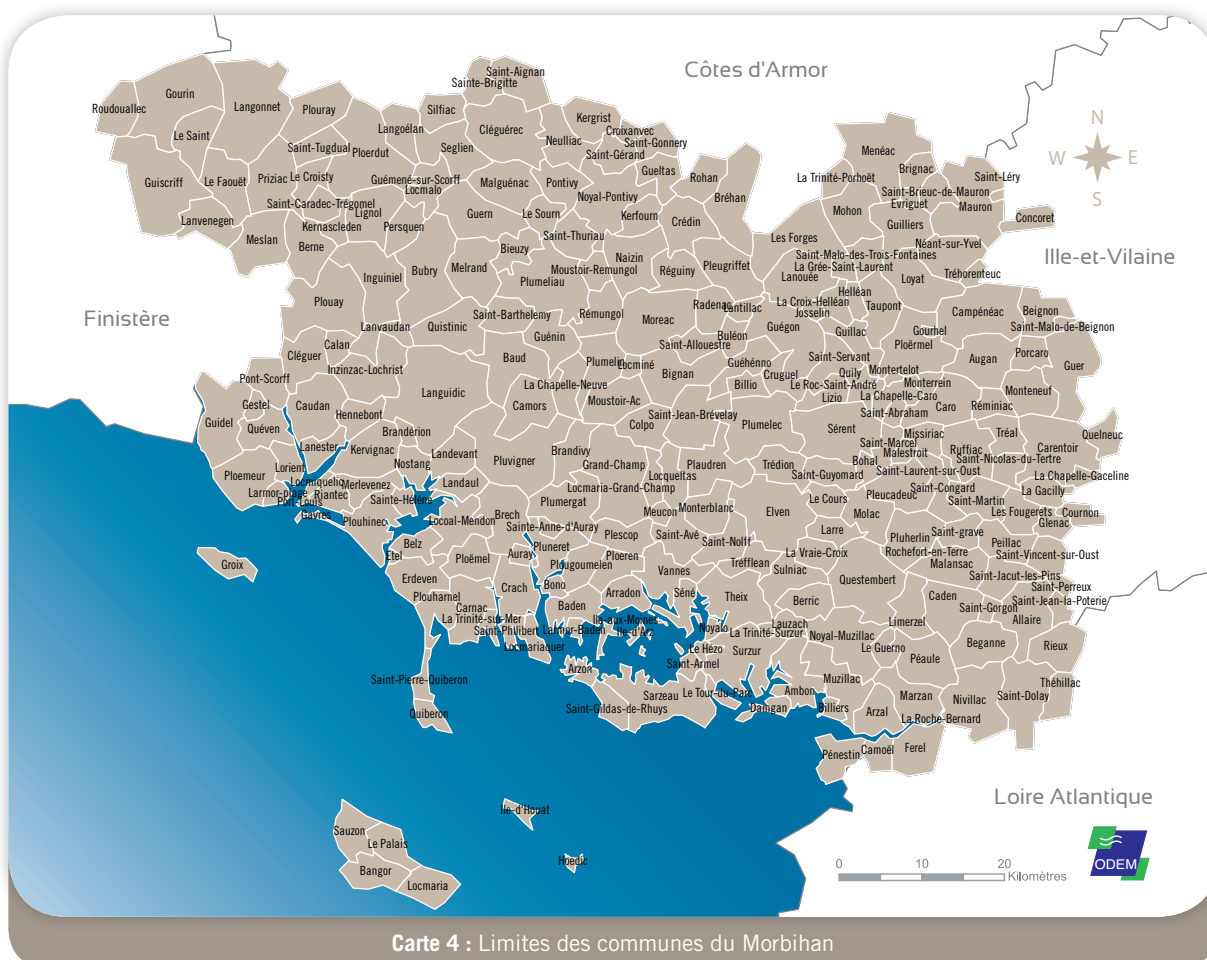


Figure 1 : Répartition des communes morbihannaises par superficie



Les cantons

Le département du Morbihan compte 42 cantons au sens administratif (Cf. Carte 5). C'est une subdivision du département depuis la loi du 8 janvier 1790. Chaque canton est représenté par un conseiller général. L'ensemble des élus siège au Conseil général qui constitue l'assemblée administrative chargée de gérer la collectivité départementale.

L'INSEE utilise également le terme de cantons (notion de "pseudo-cantons") pour ses études statistiques. Ils sont au nombre de 40. La différence résulte d'un sous-découpage, en cantons électoraux, des villes de Lorient et de Vannes.



Conception : Décembre 2009 - Source : Conseil Général du Morbihan (2009)

Les circonscriptions

Le département du Morbihan compte 6 circonscriptions (Cf. Carte 6). Chacune d'entre elles constitue l'enveloppe territoriale d'élection des députés, siégeant à l'assemblée nationale.



Conception : Décembre 2009 - Source : Conseil Général du Morbihan (2007)

Les intercommunalités

Afin de réaliser une ou plusieurs actions d'intérêt intercommunal ou pour organiser ensemble des services collectifs, les communes ont la possibilité de se regrou-

per en intercommunalités, plus communément appelées Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Au cours du temps de nombreuses formes

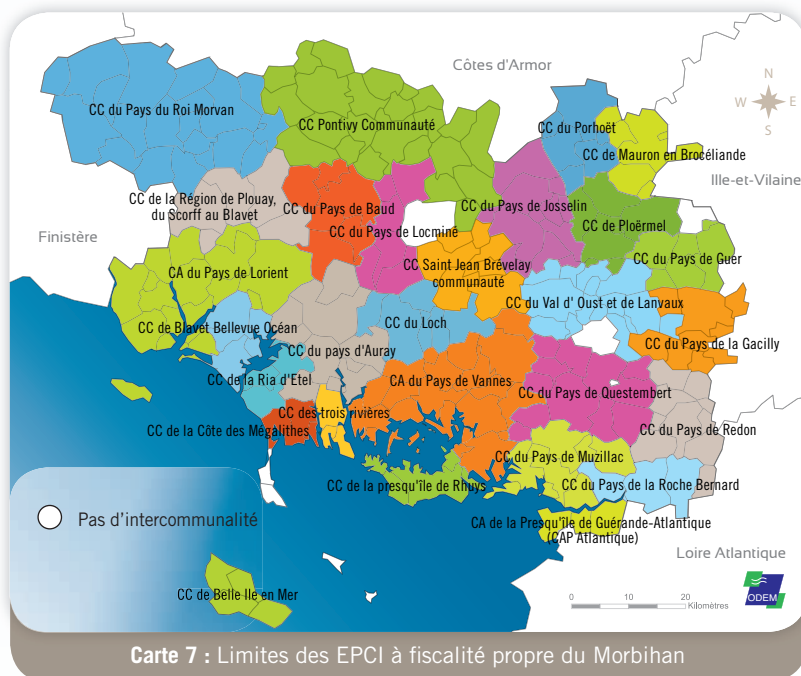
juridiques d'EPCI sont apparues. Certaines existent encore aujourd'hui, d'autres ont disparu et ont été remplacées.

Parmi les principales, encore présentes, peuvent être cités les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) (loi du 22 mai 1890), les syndicats mixtes (décret du 20/05/1955), et plus récemment les communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines (loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi "Chevènement", 12 juillet 1999).

Au 1^{er} août 2009, le Morbihan comptait 139 EPCI, ayant leur siège dans le département.

28 EPCI à fiscalité propre : 25 sont des communautés de communes (CC), dont deux interdépartementales (CC du Pays de la Gacilly, CC du Pays de Redon) et 3 communautés d'agglomération (CA), dont une interrégionale (CA de la Presqu'île de Guérande-Atlantique) (Cf. Carte 7).

Les syndicats de communes sont, avec 82 structures, la forme d'intercommunalité la plus représentée. Il existe par ailleurs 31 syndicats mixtes.



Carte 7 : Limites des EPCI à fiscalité propre du Morbihan

Conception : Décembre 2009 - Source : Ministère de l'Intérieur - Base Nationale sur l'InterCommunalité (2009)

Les pays

Les pays trouvent leur fondement dans la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT ou Loi "Pasqua") du 4 février 1995. Mais c'est véritablement avec la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADDT ou loi "Voynet") du 25 juin 1999 que sont définis les pays tels qu'ils existent aujourd'hui. Leur dispositif de création a été par la suite simplifié dans la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2003.

Les pays sont définis comme des "espaces caractérisés par une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale suffisante" au sein desquels des collectivités territoriales et leurs groupements s'engagent à définir un projet de développement durable. Contrairement aux EPCI, ils n'ont pas de statut juridique spécifique. L'organe fédérateur est le conseil de développement. Chaque pays établit une charte au sein de laquelle sont consignés ses projets de développement.

Le département du Morbihan est partagé entre 7 pays, dont deux sont interdépartementaux (Cf. Carte 8).



Carte 8 : Limites des pays morbihannais

Conception : Décembre 2009 - Source : Préfecture du Morbihan (2007)



Sources et liens

www.morbihan.pref.gouv.fr

www.banatic.interieur.gouv.fr